

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole à ce stade de nos discussions pour saluer, à la suite de mes prédécesseurs, la qualité avec laquelle, Monsieur le Président, vous dirigez les travaux de cette 7^{ème} Réunion ministérielle des pays de la Zone de Paix et de Coopération de l'Atlantique Sud.

Je voudrais, avant toute chose, saisir cette occasion qui m'est offerte, pour exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple uruguayen pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont ma délégation et moi-même avons fait l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville de Montevideo.

Nos remerciements vont également à l'endroit du Gouvernement du Brésil pour les facilités offertes dans le cadre de la participation des pays africains à cette importante assise.

Notre rencontre de ce jour nous donne l'occasion de réfléchir sur les grands enjeux auxquels fait face notre Zone commune en vue de renforcer nos relations de partenariat et de coopération dans divers domaines d'intérêt commun.

Monsieur le Président,

A la suite de la table ronde préparatoire, tenue à Brasilia les 06 et 07 décembre 2010, quatre domaines prioritaires, sur lesquels portent essentiellement les échanges de cette réunion, ont été identifiés pour la Zone et sont relatifs à la prospection et l'exploitation des fonds marins, à la coopération dans les domaines aérien, maritime, portuaire et de l'environnement, ainsi qu'à la sécurité dans notre espace atlantique sud.

Le Togo, mon pays, voudrait s'inscrire dans la dynamique d'une coopération beaucoup plus accrue entre nos Etats membres de la Zone afin de mieux répertorier et tirer davantage un profit mutuellement bénéfique des diverses richesses que renferme notre espace marin que nous avons en partage.

A cet égard, un partenariat soutenu et renforcé de notre coopération dans les domaines prioritaires tels qu'aérien, marin et portuaire, nous permettra de mobiliser les ressources et les moyens nécessaires au développement de l'ensemble des pays membres de la Zone de Paix et de Coopération de l'Atlantique Sud.

Monsieur le Président,

Notre Zone est confrontée à de nombreux défis, notamment environnementaux mais aussi d'ordre politique et sécuritaire, qui nous interpellent fortement et nécessitent de notre part une convergence de vues et des actions concertées et hardies en vue de surmonter ensemble ces difficultés qui risquent d'annihiler les efforts de nos Etats pour sortir de la pauvreté et du s'engager résolument sur le chemin du développement durable.

C'est dans ce cadre que, face aux multiples effets néfastes des changements climatiques, qui n'épargnent malheureusement pas notre Zone, il est plus que jamais urgent de mettre en synergie nos différents efforts nationaux et nos expériences dans la préservation de l'environnement et la lutte contre ces fléaux notamment la poussée de l'érosion côtière qui mettent à mal le développement durable de nos pays.

Aussi, notre organisation commune gagnerait-elle à mettre un accent particulier sur la solidarité entre les Etats membres de la Zone, ainsi qu'à s'associer aux différentes initiatives internationales relatives aussi bien à la lutte qu'à la prévention contre les effets des changements climatiques.

Monsieur le Président,

Ces dernières années, les côtes du golfe de Guinée font l'objet d'une recrudescence de la piraterie en mer, de la criminalité transnationale organisée et des actes criminels de tout genre.

Cette situation, devenue préoccupante aussi bien pour les pays à façade maritime que pour l'ensemble de notre Zone, appelle à des réponses efficaces à tous les niveaux en vue de lutter contre ce fléau, véritable frein aux échanges commerciaux et économiques entre nos deux régions et entre nos Etats.

Pour faire face à cette situation pernicieuse, les Etats du Golfe de Guinée ont pris des initiatives conjuguées pour lutter contre le fléau. Nous pensons notamment au programme dénommé « opération prospérité » dans le cadre duquel des patrouilles conjointes sont effectuées par des forces de sécurité nigériane et béninoise sur les côtes du Bénin.

Au plan national, et en vue de renforcer son arsenal juridique en la matière, l'Assemblée Nationale a autorisé le gouvernement togolais en novembre dernier à ratifier la convention internationale pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime du 10 mars 1988. Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs nationaux de la lutte contre la piraterie a permis à la Marine togolaise, le 8 février dernier, de repousser avec succès une attaque de pirate contre un navire panaméen.

Toutefois, et comme cela apparaît clairement dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies daté du 20 février 2012, en dépit de leur détermination et des efforts qu'ils fournissent pour éradiquer individuellement ou dans le cadre d'une coopération régionale la piraterie, les capacités nationales et régionales de nos Etats ne leur permettront pas, à eux seuls, de prévenir ou de circonscrire efficacement la menace.

Une approche collective du problème est donc impérieuse pour éviter que le mal, une fois combattu au niveau d'un pays ou d'une des sous-régions du Golfe de Guinée, ne se déplace ailleurs. L'augmentation des attaques des pirates sur les côtes ouest-africaines démontre combien l'apport de la communauté internationale, en particulier des pays membres de la ZOPACAS, est nécessaire pour aider à combattre le mal.

Par ailleurs, il va sans dire que la piraterie dans le Golfe de Guinée constitue une menace, non pas seulement pour les pays de la région, mais aussi pour le commerce

international ainsi que pour le personnel naviguant dont plusieurs membres sont originaires d'autres régions du monde. Dès lors, la lutte contre la piraterie requiert un effort conjugué de toutes les régions et ne saurait être laissée aux seuls pays du Golfe de Guinée.

Le Gouvernement togolais tient ici à saluer et encourager les appuis multiformes apportés au Togo et aux autres pays de la sous-région par différents partenaires notamment la France, ceux de notre zone commune, y compris Interpol pour renforcer leur capacité dans le domaine de la sécurité maritime.

S'agissant des questions de paix et sécurité, permettez-moi, Monsieur le Président, de faire noter que certains des pays membres de notre Zone, notamment africains connaissent des situations politiques et sécuritaires qui nous obligent à placer cette question dans les domaines prioritaires de nos actions.

Des groupes terroristes solidement installés dans le Sahel ont développé diverses formes de criminalité et de trafics illicites de tout genre qui sapent l'existence même de certains pays de la région.

Le Togo, outre des mesures prises au niveau national, reste actuellement solidaire à toutes les initiatives sous-régionales, régionales qu'internationales visant à combattre toutes ces formes de criminalité et à assurer la stabilité dans les pays victimes des conséquences de ces fléaux.

Je voudrais donc, pour finir, Monsieur le Président, relever la pertinence des questions inscrites à l'ordre du jour de nos échanges et souligner, encore une fois, l'intérêt pour nos Etats membres de mettre un accent particulier sur la solidarité et la coopération afin de permettre à notre organisation commune de poursuivre le processus en cours de construction et de consolidation d'une Zone atlantique forte, dynamique, paisible et prospère.